

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Péral;
 Le BARREAU, rue St. Dominique;
 EUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.
 PRIX :
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de Lettres.



La Vérité a besoin d'Écho.



LYON, 3 Octobre 1826.

On se rappelle que plusieurs militaires ont été victimes d'accidens arrivés pendant les grandes manœuvres de lundi dernier : celles de jeudi ont encore donné lieu à un triste événement. Un soldat placé en tirailleur, durant la *petite guerre*, a été atteint par son camarade, qui a tiré de trop près, et lui a, dit-on, brisé les yeux. Des spectateurs se sont aperçus que le cheval d'un adjudant de cavalerie avait été grièvement blessé. Ne pourrait-on pas prendre des mesures d'ordre, afin que ces combats simulés n'eussent pas, pour quelques-uns de leurs acteurs, une ressemblance aussi frappante avec de véritables engagements ? L'humanité des chefs de corps nous est connue, ainsi que leur zèle pour le bien du service. C'est dans la vue d'attirer leur attention sur ces désordres accidentels, dont les résultats sont si déplorable, que nous avons recueilli et rapporté les événements dont nous parlons.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, des prisonniers pour dette ont été mis en liberté, le 30 septembre, avec les deniers provenant du legs spécial du major-général Martin. Ces détenus étaient au nombre de onze. M. le Maire et le Conseil d'administration des prisons étaient présents, et ce magistrat leur a adressé un discours, dans lequel il a retracé les devoirs que leur imposait la reconnaissance pour le bienfait qu'ils venaient de recevoir.

— Le nommé Aigoïn, prévenu d'être un des assassins de M. de Fenouillet,

riche propriétaire des environs de Nîmes, a été arrêté à Villebois et conduit à Lyon, d'où il est dirigé sur les prisons de Nîmes.

— Les accidens occasionnés, depuis quelque tems, par l'imprudence des voituriers, ont éveillé l'attention de l'Autorité. Une ordonnance de police, du 23 septembre, prescrit des mesures d'ordre pour les voitures, messageries, charrettes, etc. Leur conduite ne pourra être confiée à des individus incapables, ou âgés de moins de 18 ans. Ils seront tenus de se placer toujours à la tête de leurs chevaux. Il n'y a d'exception que pour les cochers, qui tiendront toujours les rênes avec le plus grand soin. Il est défendu spécialement aux uns et aux autres de traverser les grande et petite rue Mercière, à moins qu'ils n'aient à y opérer un chargement, ou un déchargement.

— Le Contrôleur des contributions directes recevra, à partir du 2 octobre jusqu'au 22 du même mois, à la mairie de la Guillotière, les déclarations de ceux qui ont des mutations à faire opérer pour l'année 1827.

— Le coureur Collin faisait connaître, dimanche dernier, son retour à Lyon, par un placard dans lequel il annonçait qu'il ferait, le même jour, quatre fois de suite le tour du bois de la Tête-d'Or en 50 minutes.

— M. Chalandon, adjoint, en l'absence de M. le Maire, a adressé, au Lieutenant-général, des félicitations et des remerciemens pour la conduite et le

zèle qu'ont montrés les troupes de la garnison, lors de l'incendie de la rue Boissac.

— L'Ecole secondaire de Médecine de cette ville ouvrira ses cours le 16 novembre prochain. M. Richard de la Prade, l'un des professeurs, prononcera le discours d'ouverture. Les élèves devront se faire inscrire du 1^{er} au 15 du même mois.

— On fait depuis quelques jours au café d'Italie, port St-Clair, un essai pour l'éclairage par le gaz portatif.

— Une société d'amateurs donnera une représentation de la tragédie d'Hamlet, le 10 de ce mois, dans la salle de la Bourse, au profit des ouvriers sans travail. Ce spectacle sera suivi d'un concert.

— Des monceaux de pierres provenant des démolitions des facades de Bellecour, ont pendant plus de quinze ans attristé les regards des promeneurs et déparé l'une des plus belles places du royaume. Un entrepreneur a voulu donner sans doute une idée à la génération actuelle du bizarre effet que produisaient dans cet endroit de tels amas de décombres. Il a obtenu la permission de déposer vis-à-vis des façades du Rhône une grande quantité de matériaux, qui y séjournent certainement au-delà des délais accordés, puisque leur dépôt remonte au moins à huit mois. De pareilles tolérances devraient avoir un terme très-court. C'est assez que depuis six ans une baraque en planches occupe la plus belle partie de cette place, sans

qu'il soit donné aux maçons d'y établir encore leurs chantiers et d'y laisser leurs matériaux à perpétuelle demeure.

ALBUM LYONNAIS.

Le rédacteur du *Bulletin des Petites-Affiches*, dont nous avons eu le malheur d'enflammer le courroux, déclare qu'il laissera nos attaques *sans réponse*; nous sommes, de notre côté, déterminés à laisser *sa réponse sans réplique*. Tout le monde ne pourra qu'y gagner.

— Le commissaire de police, Bourlier, qui est en ce moment à Paris, a fait insérer une longue lettre justificative dans le *Moniteur* et dans la *Gazette des Tribunaux*. Il y annonce qu'il n'a point été *destitué*, comme notre *Journal du Commerce* s'était empressé de l'annoncer dans un but que personne n'a pu méconnaître, mais qu'il a obtenu une autre *destination* plus avantageuse. La Feuille, qui n'a pas craint d'ouvrir ses colonnes, moyennant salaire, à des attaques peu généreuses, et même indécentes, contre cet officier public, s'empressera sans doute de rectifier l'erreur dans laquelle elle est *volontairement* tombée en publiant que le sieur Bourlier avait été *destitué*.

THÉÂTRE.

La représentation des *Amans sans amour*, qui paraissait indéfiniment ajournée, a eu lieu jeudi dernier. Le sujet est tiré d'une *Nouvelle* de Mad. de Genlis. M. de Plombel, jeune étourdi, veut épouser Mlle de Bossanges cadette, dont il est aimé. On lui annonce qu'il n'obtiendra sa main qu'après le mariage de l'aînée. Mad. Darmincourt, intrigante de bon ton, et cousine des demoiselles à marier, sert d'abord les projets de M. de Plombel; elle persuade à l'aînée, espèce de niaise, taillée sur le modèle de la première partie de *la Champenoise*, qu'elle aime une sorte d'imbécille, ami de Plombel, quand ces deux originaux n'éprouvent pour personne au monde aucun sentiment particulier; de là, *les Amans sans amour*, et voilà le titre justifié. Tout-à-coup Mad. Darmincourt apprend que le jeune innocent, qui est riche, était promis à sa sœur, et de

suite elle se met en campagne pour renverser le mariage, qui était arrêté. Elle persuade à Frédéric (c'est le nom de niais, ami de Plombel) que celui-ci est son rival secret et généreux; que ce mariage occasionnera la mort du Plombel, et qu'il doit tout faire pour le rompre. Plombel se voit sur le point d'être obligé d'épouser l'aînée, quand il n'avait agi que pour s'assurer la possession de la cadette. Mad. Darmincourt, d'un cabinet voisin, où elle s'est cachée, est témoin de l'explication qui a lieu, à l'arrivée de l'oncle de Frédéric, auquel elle a adressé une épître anonyme. Cet oncle retrouve, dans la mère des demoiselles de Bossanges, la veuve de son plus ancien ami. Il conclut l'union de son neveu avec l'innocente Héloïse, et assure par là le bonheur de M. de Plombel, qui épouse Adèle de Bossanges.

L'auteur, qui est celui de l'agréable vaudeville intitulé: *Amour et Galanterie*, nous a donné lui-même le droit d'être difficile. Une vieille amitié nous laisse celui de lui adresser quelques conseils. Nous sommes fâchés qu'il ait traité ce sujet en deux actes. Cette nécessité qu'il s'est imposée rend la première partie nécessairement froide, sauf la scène de la déclaration des deux ingénus, qui se croient amoureux; scène qui a plu généralement. Il y a mieux; la fin du premier acte semble ne plus rien laisser à désirer, et le spectateur croirait la pièce achevée, si l'affiche ne lui avait appris qu'il y a deux actes. En effet, quand le rideau tombe, le but de l'exposition de l'intrigue est atteint. La recherche de Frédéric est agréé, tout le monde est d'accord, et l'établissement de la sœur cadette doit suivre celui de l'aînée. On annonce qu'on va se mettre à table. Mad. Darmincourt reçoit bien une lettre au même instant; mais le spectateur ne comprend pas assez qu'elle aura pour résultat le renversement de tout ce qui a été fait. Il était facile à M. Théodore, dont nous connaissons la flexibilité de talent, d'éviter l'application que nous avons entendu faire, par quelques personnes, de ces deux vers. mis par Boileau dans la bouche du noble campagnard:

Le sujet est conduit d'une belle manière, Et chaque acte en sa pièce est une pièce entière.

L'action, réduite en un seul acte, eût fait une pièce charmante. Au demeurant, et telle qu'on nous l'a donnée, c'est une composition fort agréable, et qui, au moyen de certaines coupures, et de quelques légers changemens, dont la première représentation a paru faire sentir la nécessité, doit rester au répertoire, où elle fera toujours plaisir. Le style est soigné, toujours décent; les airs des couplets choisis avec bonheur, les couplets eux-mêmes as-vez bien versifiés. Enfin, l'ouvrage, sans marcher l'égal du vaudeville dont nous avons parlé, n'est point indigne de l'auteur, c'est même un fleuron à ajouter à sa couronne dramatique; et, du reste, s'il excepte madame Aimée et Guérin, il ne peut que se louer du zèle et du talent qu'ont déployés les acteurs.

Aucune marque d'improbation ne s'est fait entendre avant la chute du rideau. Les applaudissemens qui ont éclaté dans plusieurs parties de la salle, et la demande du nom de l'auteur, ont réchauffé le zèle de certains zôles de comptoirs, qui accueillent avec un dédain de commande ce qu'on appelle les pièces du crû. L'acharnement de quelques siffleurs obstinés n'a pas empêché Barqui de venir proclamer le nom de M. Théodore.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, 29 septembre 1826.

Monsieur,

Le procès de la fille Rosier a donné lieu à de graves débats; mais, je ne saurais le dissimuler, le système de défense, adopté par M^e Caffé, a excité en moi quelque chose de plus que de la surprise. Alléguer l'espèce de franchise dont jouissent les créatures de ce genre dans l'exercice de leur infâme métier, c'est feindre d'ignorer la surveillance active et continuelle dont elles sont l'objet, et toutes les entraves que l'Autorité ne cesse d'apporter à cette prétendue liberté. Mais, se demander ensuite, comme M^e Caffé, si l'Autorité, qui exige et retire un tribut de ces malheureuses, ne leur doit pas en échange

la liberté la plus complète, etc., c'est, pour parler le plus poliment possible, une imputation fautive, que toute personne attachée à la police doit rejeter avec indignation. Non, l'Autorité ne commande ni ne tolère un pareil abus, et pas une obole provenant d'un trafic aussi scandaleux ne souille ses mains.

Mais il existe, dira-t-on, des filles publiques, et on ne les expulse pas! C'est ici une grave question, qui occupe depuis long-tems les législateurs et les moralistes. Je ne me prononcerai, en mon particulier, ni pour l'affirmative, ni pour la négative; je répondrai seulement que, jusqu'à présent, on a reculé devant les obstacles qui s'opposaient à cette expulsion, et que, dans toutes les grandes villes des états, même les plus policés, on a toléré les filles publiques, en les assujettissant à une sévère surveillance. La Loi dit formellement que les agents de la police peuvent entrer dans les maisons de prostitution *notoirement connues pour telles*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Autorité tolère à regret un désordre qu'elle ne peut empêcher, parce qu'il prend sa source dans la dépravation du cœur, qu'aucune législation humaine ne saurait atteindre. S'efforcer d'en arrêter, autant que possible, les funestes effets, voilà le devoir des Magistrats, et ils ne reculeront jamais devant cette noble mission. La condamnation de la fille Rosier doit le prouver; et si de pareils exemples ne sont pas donnés plus souvent, c'est qu'il est difficile de constater des délits de ce genre; au reste, l'Autorité n'en mettra pas moins d'activité à les poursuivre, et jamais elle ne se fera la protectrice de la plus crapuleuse débauche, par l'appât d'un lucre infamant.

Je compte assez sur votre impartialité, qui m'est connue, pour penser que vous ne refuserez pas d'insérer ma réclamation dans votre journal.

Agréé, etc.

Un Employé de la Police.

Note du Rédacteur. — Nous avons présenté, de notre propre mouvement, dans le dernier N^o, quelques observations, qui avaient pour but de rectifier celles que nous avait suggérées l'affaire

de la fille Rosier; nous avons cru devoir déférer à l'invitation qui nous a été faite de publier la lettre ci-dessus. C'est à M^e Caffé à défendre le système qu'il n'a pas craint de soutenir.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

L'archevêque de Paris est de retour dans cette capitale. Ce prelat a parcouru la Suisse, et est allé même jusqu'à St-Gall.

— Le nouvel évêque de Montauban a conféré les ordres à plusieurs ecclésiastiques, le 20 septembre, dans la chapelle des sœurs de la charité, rue du Bac, à Paris.

— Le navire *Jeune-Louis* a été frappé par la foudre dans sa traversée de la Guadeloupe au Havre. Sa mâture a été complètement abîmée.

— Le Lot est sorti de son lit le 20 de ce mois. Il a fait des ravages épouvantables: on a trouvé les cadavres d'un grand nombre de personnes noyées. Une grande partie des habitans sont plongés dans la misère et le désespoir.

— La fameuse bande de Clara Wendel, dont le procès dure en Suisse depuis plus de deux ans, a été transférée à Lucerne. Le jugement définitif va être enfin prononcé.

— On pratique sous la Tamise, à Londres, deux routes souterraines et voûtées.

— On fait une enquête, en Irlande, pour constater les actes de torture auxquels on a soumis les Catholiques dans différentes circonstances, même récentes.

— La Police correctionnelle de la Seine a fait comparaître devant elle un sieur Guillon, désigné comme auteur de la *Biographie des Commissaires de police*, et qui a prétendu n'en avoir été que le copiste. L'imprimeur, l'éditeur et les libraires distributeurs ont été également cités. Le Tribunal a entendu le ministère public, et les avocats des prévenus. Il a ensuite, sur les conclusions conformes de l'avocat du Roi Levasseur a condamné

Guillon à neuf mois d'emprisonnement, l'éditeur à deux mois et les distributeurs à un mois. L'imprimeur et les autres prévenus de complicité ont été mis hors de cour.

— Le perruquier Sureau, assassin de la jeune liugère, a été mis en prévention par la Chambre du conseil du Tribunal civil de la Seine, et renvoyé devant la Chambre d'accusation de la Cour royale. Ainsi l'instruction se trouve achevée, et Sureau sera traduit devant les assises, dans la session de la dernière quinzaine d'octobre.

— Touquet, éditeur de l'Évangile analysé, et imprimé dans le format in-32, condamné à neuf mois de prison, par la Police correctionnelle, a interjeté appel de ce jugement.

— Les éditeur responsable, rédacteur en chef et imprimeur du *Pilote* ont été renvoyés, par le Tribunal de Rouen, de la plainte portée contre eux par les concierges des deux prisons de cette ville. Nous avons fait connaître quel était l'objet de l'accusation. Il a été décidé que le journal n'ayant pas désigné nominativement les deux plaignans, ceux-ci n'étaient pas recevables, surtout dans l'espèce, où le journal inculpé s'était empressé de rectifier le fait allégué, et d'accueillir la réclamation des parties intéressées. Les deux geoliers ont été condamnés aux dépens. L'imprimeur seul s'est défendu; les autres inculpés ont gagné leur procès par défaut.

— M. Dubotdéra, député du Morbihan, vient de décéder.

— Le nombre des blessés, par suite de l'explosion de la poudrière d'Ostende, s'élève à plus de deux cent cinquante. Le bruit de la détonation a été entendu jusqu'à Dunkerque, et même à douze lieues en mer.

— Des ordres ont été donnés pour la levée du camp de St-Omer.

— Une femme de la Côte-St-André (Isère) est accouchée, le 16 septembre, de trois enfans, un garçon et deux filles, tous bien portans.

— On écrit de Madrid qu'un chir

lien a été conduit la nuit, les yeux bandés, et de vive force, dans une maison où on lui a fait, le pistolet sous la gorge, ouvrir les quatre veines à une jeune femme, après l'avoir accouchée. Sur la déclaration du médecin, la Police s'est livrée aux recherches les plus minutieuses. Déjà le cadavre de la victime a été découvert.

— La foudre est tombée, le 25 septembre, sur la ferme du parc de Versailles, qui a été complètement incendiée.

— Un nouveau tableau vient d'enrichir le Musée du Luxembourg. C'est un don de M. Fabre, de Montpellier. Le sujet est celui-ci : *Ulysse enlevant les flèches de Philoctète dans l'île de Lemnos.*

— On écrit, de Londres, que le dernier paquebot à vapeur, parti du continent, a péri, corps et biens. On ne connaît pas le nombre des passagers que renfermait ce bâtiment.

— L'incendie qui dévore dans ce moment Constantinople, est le plus violent qu'on y ait jamais vu, de mémoire d'hommes. Le sérail est environné de flammes. On attribue ce grand désastre au mécontentement des basses classes du peuple.

VARIÉTÉS.

On lit ce qui suit dans les *Petites Affiches de Valenciennes*, du mercredi, 13 septembre : « On assure que Marie » Herbelot, de Morlez (Meuse), qui » a dormi sans manger pendant huit » mois, après s'être éveillée le 15 » août dernier, s'est reconchée pour » un an. Il faut être bien paresseuse. »

Notre confrère du Nord est l'un des journalistes de France qui manient le plus fréquemment, et de la manière la plus ingénieuse, la plaisanterie. Si cette fois il a parlé sérieusement, nous lui apprendrons que Marie Herbelot ne se couche et ne dort que de nuit depuis le 15 août ; que loin de mériter un re-

proche de paresse, elle exerce assez fréquemment ses jambes et ses bras. Le 29 août elle a parcouru les rues de Ligny, ville qu'elle a quittée en secouant la poussière de ses pieds ; le 13 septembre, des personnes notables, qui ont eu la curiosité d'aller la voir, l'ont trouvée coulant une lessive. Malgré des travaux qui excitent l'appétit, malgré la déperdition que causent au corps la sueur et l'expiration, cette fille (comme elle continue de le dire) ne prend aucune nourriture. Le nombre des incroyables augmente chaque jour. S'il est vrai que Marie Herbelot offre de se laisser renfermer à l'hospice de Fains, à l'exemple d'Anne Moore à Tisbury, la proposition semblerait acceptable. Une souscription pourrait vite aux frais, et le dénouement ne se ferait guère attendre.

— M. Charles Bernède vient de publier un *Traité des postes en général, et de celles de France en particulier.* Il fait remonter jusqu'à Cyrus l'origine de cette institution, dont il trace l'histoire parmi nous, depuis Louis XI, qui le premier les organisa en France, d'une manière régulière, jusqu'à l'administration de nos jours. L'auteur ne manque pas de signaler les abus, et d'indiquer les améliorations possibles ; il consacre à ce sujet la dernière partie de son intéressant ouvrage.

— Un comte de Cracow prêta au roi Henri IV, il y a 257 ans, une somme de douze cent mille francs, qui n'a jamais été remboursée, par suite de diverses circonstances ; c'est du moins ce qu'affirme une dame, qui prétend représenter ce créancier. Elle réclame aujourd'hui avec instance le paiement de cette somme, et l'on croit que ses démarches ne seront pas sans succès.

— Plusieurs conseils généraux de département ont demandé que des mesures fussent prises pour restreindre le nombre des cabarets de village, en les soumettant à une forte patente,

et en exigeant pour leur ouverture l'autorisation du Préfet.

— Une cause assez singulière va être portée devant les Tribunaux ; il s'agit de la réclamation d'un biographe 10-32, qui réclame de son libraire-éditeur, centsoixante-dix francs pour indemnité de coups de canne, cravache, etc., etc., que lui a valus son ouvrage. Chaque coup est évalué à la somme modique de cinquante centimes ; il faut convenir que ce prix est fort raisonnable.

ANNONCE.

50. Les sieurs Leture et Verdat, ce dernier liquidateur du commerce de Girardon et C^{ie} dont il était membre, ont l'honneur de prévenir qu'ils ont formé à dater du 30 juin dernier, une société sous la raison de Leture et C^{ie}, pour la profession de tailleur et le commerce de la diaperie, qu'ils exercent, dans les magasins situés rue Puits-Gaillet, n^o 7, au 1^{er}, occupés ci-devant par les sieurs Girardon et C^{ie}.

Les sieurs Leture et C^{ie} auront constamment des assortimens en draps de belle qualité et en étoffes des plus nouvelles et du meilleur goût.

Le sieur Leture, ci-devant tailleur à Paris, où il a travaillé long-tems, répondra par son talent et ses soins à la préférence dont on daignera favoriser sa maison.



BOURSE DE PARIS.

COPIE AUTHENTIQUE, 30 SEPT.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 97 fr. 60 c. 55 c. 60 c. 55 c. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 65 f. 75 c. 70 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc.,
Action de la banque, 2020 fr.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,
Rente de Naples, 72 fr. 95 c.
Rente d'Espagne, 10 fr.
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 46 f. 1/8.
Emprunt d'Haïti, 668 f. 75 c.

THÉÂTRE.

Michel et Christine, ou le Soldat polonais.
— Les Empiriques d'autrefois. — Une Visite à Bedlam. Le petit Enfant prodigue.

LOTÉRIE.

Tirage de Lyon, du 29 septembre 1826.

49—72—88—20—70.